

Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.13 Add 1 15 Mars 2023

Original : ANGLAIS

Dixième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Réunion virtuelle, 30 janvier 2023 – 1 février 2023

EXAMEN DE LA RÉPONSE D'ARUBA, REPRÉSENTANT LE ROYAUME DES PAYS-BAS, SUR TROIS POINTS CLÉS DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE PARKE MARINO ARUBA AU TITRE DU PROTOCOLE SPAW

Cette réunion a été tenue de manière virtuelle. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion en format électronique pour leur téléchargement, au besoin.

EXAMEN DE LA RÉPONSE D'ARUBA, REPRÉSENTANT LE ROYAUME DES PAYS-BAS, SUR TROIS POINTS CLÉS DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE PARKE MARINO ARUBA AU TITRE DU PROTOCOLE SPAW

GROUPE PRINCIPAL D'EXPERTS (ÉVALUATION DE LA DEUXIÈME PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION)

Ana Maria Gonzalez Delgadillo, *Colombie, Ministère de l'environnement et du développement durable*; Lloyd Gardner, *Fondation pour la planification du développement, Inc.*

GROUPE D'EXPERTS AYANT ASSISTÉ À LA RÉUNION VIRTUELLE, LE 10 MARS 2023

Emma Doyle, Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes Gonzalo Cid, *NOAA*, *États-Unis* Lloyd Gardner, *Fondation pour la planification du développement, Inc.* Sietske van der Wal, *FPNA*, *Pays-Bas*

INTRODUCTION

- 1. La proposition d'inclusion du Parke Marino Aruba (PMA) d'Aruba, Royaume des Pays-Bas, dans les sites référencés de SPAW a été présentée au Secrétariat de SPAW pour examen, le 30 janvier 2021. Un accusé de réception a été envoyé le 1^e février 2021, par le Secrétariat.
- 2. Sur la base des examens précédents, le CAR-SPAW procède comme suit, afin d'évaluer les propositions :
 - i) Certains experts du groupe de travail sur les zones protégées examinent la proposition ;
 - ii) Un rapport a été élaboré en incluant les points jugés manquants ;
 - iii) Il est envoyé au pays pour obtenir des informations supplémentaires ;
 - iv) Les informations recues sont communiquées aux experts pour examen final;
 - v) Le groupe d'experts formule des recommandations sur la proposition.
- **3.** L'examen de la proposition par les experts du Groupe de travail sur les zones protégées a été mentionné lors de la première réunion du Groupe de travail, le 31 mai 2022.
- **4.** En date du 31 mai 2022, un groupe principal de trois (3) experts a choisi de se concentrer sur l'examen de la proposition.
- 5. La proposition a été soumise à une série d'analyses, effectuées par les experts, y compris une réunion du groupe principal, le 8 de juillet 2022, et une réunion intermédiaire, le 25 août. Cette évaluation a été accompagnée par la réalisation d'un tableau d'évaluation.
- **6.** Des observations et des justifications d'Aruba, du Royaume des Pays-Bas, ont été envoyées, le 5 août 2022 et le 12 août 2022.
- 7. Avant la tenue de la douzième Conférence des Parties à SPAW (COP12) et de la vingtième Réunion intergouvernementale (IG 20), la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement du 30 janvier 2023 au 1^e février 2023, a demandé au groupe de travail sur les zones protégées d'évaluer la réponse d'Aruba, représentant le Royaume des Pays-Bas, sur trois points clés de la nomination de Parke Marino Aruba:
 - i. Le document de candidature devrait inclure davantage de références aux publications, aux documents et à toutes les sources d'information pertinentes fournies sur les aspects socio-économiques, écologiques et culturels.

- ii. Un plan de gestion doit être élaboré et validé en consultation avec un large éventail de parties prenantes, puis mis en œuvre avant la présentation de la proposition.
- iii. Un cadre d'évaluation conçu pour suivre le succès de la gestion doit être établi.
- **8.** Aruba, le Royaume des Pays-Bas, a de nouveau présenté sa proposition d'inclusion du Parke Marino Aruba dans les sites inscrits de SPAW à son secrétariat.
- **9.** L'examen de la proposition par les experts du Groupe de travail des zones protégées a été mentionné virtuellement, le 17 février 2023, et la deuxième version de la proposition a été partagée avec les experts, le 2 mars 2023, pour examen.
- **10.** La proposition a été soumise à une série d'examens, effectués par les deux (2) experts, y compris une réunion virtuelle, le 10 mars 2023, à laquelle ont assisté quatre (4) experts.
- 11. Sur la base de ces examens, les recommandations des experts ont été formulées pour être présentées au STAC 10 SPAW, pour la COP 12.

EXAMEN CRITIQUE

- 12. Tout d'abord, nous voudrions remercier le Gouvernement d'Aruba, Royaume des Pays-Bas, d'avoir proposé le Parke Marino Aruba à l'inclusion dans la liste SPAW et pour ses efforts renouvelés en vue de se conformer au Protocole SPAW de la Convention de Cartagena. En particulier, nous voudrions souligner l'effort considérable qui a été déployé ces dernières semaines par le Gouvernement d'Aruba, afin de fournir les documents supplémentaires demandés par le Secrétariat, pour aborder les trois points clés mis en évidence par le STAC 10 de SPAW, dans un délai particulièrement serré.
- 13. Nous tenons également à remercier les experts qui ont participé à l'évaluation de la proposition et à l'évaluation de tous les documents justificatifs, également dans des délais très serrés.
- **14.** La proposition d'Aruba d'inscrire le Parke Marino Aruba sur la liste des zones SPAW est précieuse et beaucoup de travail et d'efforts ont été déployés pour établir les documents justificatifs, mais certaines informations cruciales et précises manquent pour remplir tous les critères.
- 15. Certains détails sont inclus dans les critères écologiques, culturels et socio-économiques.
- **16.** Certaines références bibliographiques sont incluses.
- 17. D'autres détails sur les données concernant la pêche et les activités touristiques sont inclus.
- 18. Face aux enjeux liés au chapitre 6. En ce qui concerne la direction et le plan de gestion, il doit être souligné qu'à ce jour, il n'existe aucun plan. En effet, un plan préliminaire de gestion du parc marin (2019-2021) a été élaboré pour servir de ligne directrice à la gestion pendant une phase de transition de deux ans, qui a été prolongée en raison des retards Covid dans l'engagement des parties prenantes et, par conséquent, de l'élaboration du nouveau plan de gestion. Le nouveau plan directeur doit être publié lors du deuxième trimestre 2023 pour la période 2023-2027.

PRINCIPALES MESURES DE SUIVI

- **19.** La réponse de Aruba, représentant le Royaume des Pays Bas, sur trois points clés de la proposition d'inscription du Parke Marino Aruba au titre des zones protégées SPAW est fondée.
- **20.** Un plan de gestion devrait être élaboré et validé en consultation avec un large éventail de parties prenantes. La demande mise à jour présentée par Aruba identifie le besoin d'un cadre d'efficacité de gestion. Le processus d'établissement du cadre d'efficacité de gestion devrait être énoncé dans le plan de gestion.

CONCLUSION

21. La proposition d'inscription du Parke Marino Aruba sur la liste SPAW sera réexaminée par le groupe de travail des zones protégées, une fois que le plan de gestion final et approuvé aura accompagné la proposition.